

REGLEMENT DE LA BROCANTE VIDE GRENIER DE CORROY ANIMATION

DU DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

- L'Association Corroy Animation se réserve le droit de refuser toute inscription ne répondant pas aux normes sans avoir à se justifier (pas d'objets neufs, de stands de boissons, d'alimentation, de manège, ...).
- Les réservations ne pourront pas être prises en considération que si celles-ci nous sont retournées dûment complétées, signées et accompagnées du règlement.
- Une fois les inscriptions enregistrées, aucun désistement ne sera admis et ne pourra donc faire l'objet d'aucun remboursement sauf sur présentation d'un certificat médical).
- Toutes places réservées et non occupées à 09h00 seront attribuées à d'autres participants ou celles-ci resteront acquises à l'association.
- Chaque exposant devra laisser son emplacement propre pour 19h00.
- En cas d'un contrôle éventuel de la gendarmerie, du contrôleur de la répression des fraudes ou des organisateurs, chaque exposant devra être en mesure de présenter sa carte d'identité ainsi qu'un justificatif de la patente pour les professionnels.
- Un certificat sur l'honneur sera demandé à chaque exposant (certificat ci-dessous à remplir).
- Les exposants devront s'installer exclusivement à l'endroit qui leur est attribué (bon n° d'emplacement et bon côté de la rue...).
- Les participants devront se conformer aux règles de l'association nommée ci-dessus.
- Cette brocante est ouverte aux particuliers, commerçants et artisans professionnels.
- Toute vente de boissons et d'alimentaires ne sont pas autorisée sauf ceux proposée par l'association Corroy Animation.
- Le prix est fixé à 3€ les 3 mètres linéaires pour tout exposant
- Les véhicules restant sur le stand seront facturés à raison de 3€ les 3 mètres également en plus de l'emplacement.
- Les numéros de place seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions réglées.
- L'accueil se fera place de l'église côté Oignes à partir de 07h00. Tout emplacement non occupé à 09h00 pourra être attribué à d'autres participants et ne sera pas remboursé.
- Nous invitons les Corroytats à ne pas réserver votre emplacement au dernier moment et à nous remettre votre bulletin au plus tard pour le lundi 01^{er} septembre 2025. Merci de votre compréhension.

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

CERTIFICAT SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) [Nom/Prénom]

Domicilié(e) [adresse complète]

Certifie sur l'honneur de ne mettre en vente ou à l'échange que des objets usagés, non volés, recelés ou achetés dans le but d'en tirer profit ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.

Par la présente, je dégage les organisateurs de toutes poursuites juridiques que pourraient entraîner de fausses déclarations de ma part.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».